

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes
Canton de Limay

République française
Commune de **JAMBVILLE** (78440)
Commune du Parc Naturel Régional du Vexin Français

Téléphone 01 34 75 40 16
Télécopie 01 34 75 10 07
mairie-jambville@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de JAMBVILLE du 26 MARS 2015

=====

L'an 2015, le 26 du mois de mars, les Membres du Conseil municipal de Jambville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Marie RIPART, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie RIPART, Maire, MMES Evelyne GANGOLF, Christelle RONDEAU, M. Alain IZZET et Gabriel OUERDANE, Adjoints au maire, MM., Christian BOYER, Olivier GERARD, Michel HELLEBOID, Christophe PEUCKERT, Bruno MARCHAY, MME Françoise ROUSSEL

Absent excusé : Stéphane DANIEL donne pouvoir à JM. RIPART

Nombre de Conseillers en exercice : 12 – Présents : 11 – Votants : 12

Date de convocation : 23/03/2015

Date d'affichage : 23/03/2015

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christophe PEUCKERT est nommé secrétaire de séance

2- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que présenté sur la convocation du 23 mars 2015

Pour : 12

3- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 5 mars 2015

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte rendu de la séance de conseil du 5 mars, celui-ci est approuvé par les membres présents ou représentés du Conseil.

Pour : 12

4- COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE 2014

Résultat de clôture de l'exercice 2014 établi par Monsieur le Receveur municipal :

Investissement : 100 355.93 €

Fonctionnement : 274 092.20 €

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 de la Trésorerie qui se trouve être identique au compte administratif voté lors de la séance de conseil du 5 mars 2015.

Pour : 12

5- AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire précise que pour équilibrer le budget primitif de l'année 2015, il est nécessaire d'affecter en section investissement de ce budget une partie des excédents de l'année 2014 au titre de "l'affectation des résultats".

Le Conseil décide d'affecter à la section d'investissement du budget 2015, la somme de 98 557.43 € au titre de "l'affectation des résultats de l'année 2014",

Pour : 12

6- FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Il propose de ne pas augmenter les taxes de contributions directes.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses Membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter les taux et fixe les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 8.93 %

Taxe foncière (bâti) : 11.42 %

Taxe foncière (non bâti) : 42.97 %

Pour : 12

Monsieur MARCHAY, Délégué communautaire à la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin précise qu'une nouvelle taxe foncière sur le bâti est instaurée par la Communauté d'Agglomération au taux de 1.50%. Il précise également que la taxe habitation subit une augmentation et passe de 6.11% à 6.23%.

Monsieur RIPART exprime son étonnement d'autant que nous avons appris la suppression du service Petite Enfance « Rouldoudou » à partir de juillet de cette année.

7- BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2015 et donne toutes les explications nécessaires pour sa bonne compréhension.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses Membres présents ou représentés, accepte le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

- dépenses Fonctionnement	645 479.77 €
- recettes Fonctionnement	645 479.77 €
- dépenses Investissement	249 585.36 €
- recettes Investissement	249 585.36 €

Pour : 12

8- PLU : DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il est possible de percevoir une dotation du Conseil général permettant de couvrir les frais matériels et les frais d'études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette dotation auprès du Conseil général.

Les membres du conseil présents ou représentés décident de solliciter une dotation auprès du Conseil général.

Pour : 12

9- PLU : DEMANDE SUBVENTION A L'ETAT

Conformément au Décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il est possible de percevoir une dotation de l'Etat au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

Cette dotation s'appliquerait à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de solliciter cette dotation auprès de l'Etat.

Les membres du conseil présents ou représentés décident de solliciter une dotation auprès de l'Etat.

Pour : 12

10- DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Vu les frais de réparation répétitifs sur le tracteur de la commune, il est envisagé d'acquérir un nouveau matériel.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2015 pour l'acquisition d'un tracteur neuf indispensable au bon déroulement des travaux techniques. Le coût d'achat serait de 33 333 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses Membres présents ou représentés, décide de solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2015 pour l'acquisition d'un tracteur neuf et s'engage à ne pas réaliser cette acquisition avant de recevoir la notification de l'accord de subvention. Il dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015, article 2182 Section d'investissement.

Pour : 12

Fin de séance : 21h00

Le Secrétaire

Le Maire
JM. RIPART